

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AAPPMA « *LE PÊCHEUR DE MARNE LA VALLÉE* »

SAMEDI 9 AVRIL 2022

1. Organisation

Conformément au courrier de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 16 mars 2022, la Fédération départementale de pêche de Seine-et-Marne est autorisée à appliquer une procédure de substitution pour la réalisation des obligations légales et statutaires de l'AAPPMA « *Le Pêcheur de Marne la Vallée* ».

De ce fait, la Fédération a organisé et présidé l'Assemblée Générale de l'AAPPMA « *Le Pêcheur de Marne la Vallée* » le samedi 9 avril 2022 pour l'élection du conseil d'administration, l'élection du bureau, l'élection de ses délégués et l'adoption de ses nouveaux statuts.

2. Date, Horaire et Lieu

Le samedi 9 avril 2022, de 09h00 à 12h20, au Petit théâtre de l'Arche Guédon, 9 Pl. des Rencontres, 77 200 TORCY

3. Élection des membres du conseil d'administration

Le samedi 9 avril 2022, les membres actives 2022 de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « *Le Pêcheur de Marne la Vallée* », se sont réunis au Petit théâtre de l'Arche Guédon, 9 Pl. des rencontres, 77 200 TORCY, pour procéder, à bulletins secrets, à l'élection des membres du Conseil d'Administration de l'Association pour la période allant du 9 avril 2022 au 31 décembre 2026.

Chaque candidat se voit attribuer un numéro. Les votants indiqueront les numéros des candidats pour lesquels ils souhaitent voter sur le bulletin.

Un bulletin est considéré comme nul, s'il y a moins 7 numéros et plus de 15, ou tout autre numéro ou inscription n'ayant pas de rapport avec les numéros des candidats déclarés.

Un bulletin blanc est un bulletin sans inscription.

3.1. Appel à candidature

Conformément Guide du renouvellement des mandats du réseau associatif de la pêche de loisir (édition 2021), « *Les candidats peuvent soumettre leur candidature en assemblée de l'AAPPMA jusqu'au moment du vote* » (page 11).

Il est donc procédé à un appel à candidature.

Après vérification de l'acquittement des cotisations de l'année 2021 et 2022 (article 10 des statuts des AAPPMA), les candidats sont :

N° CANDIDATS	TYPE CARTE	NOM	PRENOM
1	Carte Personne majeure ou Interfédérale	ABITBOL	Dylan
2	Carte Personne majeure ou Interfédérale	BIOLLEY	Thomas
3	Carte Personne majeure ou Interfédérale	AUGER	Christophe
4	Carte Personne majeure ou Interfédérale	SICOT-BLASSIAUX	Jordan
5	Carte Personne majeure ou Interfédérale	CARON	Arnaud
6	Carte Personne majeure ou Interfédérale	LE GUYADER	Fabrice
7	Carte Personne majeure ou Interfédérale	CLEMENT	Jean-Claude
8	Carte Personne majeure ou Interfédérale	DOMPS	Maxime
9	Carte Personne majeure ou Interfédérale	DELESTRE	Mathieu
10	Carte Personne majeure ou Interfédérale	DOMPS	David
11	Carte Personne majeure ou Interfédérale	DESHAYES	Didier
12	Carte Personne mineur	DAVID	Romain
13	Carte Personne majeure ou Interfédérale	FAVRE	Pierre Jean
14	Carte Personne majeure ou Interfédérale	DAVID	Claude
15	Carte Personne majeure ou Interfédérale	GUÉRIN	Philippe
16	Carte Personne majeure ou Interfédérale	DINVAUX	Hervé
17	Carte Personne majeure ou Interfédérale	HAINAUT	Nicolas
18	Carte Personne majeure ou Interfédérale	LE POULAIN	Jean Marie
19	Carte Personne majeure ou Interfédérale	LEONG-CHONG	Gérald
20	Carte Personne majeure ou Interfédérale	NOWAKOWSKI	Sylvain
21	Carte Personne majeure ou Interfédérale	RAMAND	Daniel
22	Carte Personne majeure ou Interfédérale	TCHOUDJINOFF	Christophe
23	Carte Personne majeure ou Interfédérale	VOIGNIER	Pierre

3.2. Bureau de vote

Le bureau de vote, présidé par M Philippe GAVELLE, Président de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, était constitué comme suit :

- ✓ M. Marc LELOUP, Secrétaire de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- ✓ M. Didier SAINT HILAIRE, Administrateur de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- ✓ M. Michaël BRUHAIS, Agent de développement « *Animation fédérale* » de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- ✓ M. Maxime LESIMPLE, Responsable technique de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

3.3. Résultats des votes

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

Nombre de votants : 62

Nombre de suffrage exprimés : 56 (6 bulletins nuls)

N° CANDIDATS	TYPE CARTE	NOM	PRENOM	voix	suffrages exprimés
1	Carte Personne majeure ou Interfédérale	ABITBOL	Dylan	42	68%
3	Carte Personne majeure ou Interfédérale	AUGER	Christophe	41	66%
9	Carte Personne majeure ou Interfédérale	DELESTRE	Mathieu	41	66%
20	Carte Personne majeure ou Interfédérale	NOWAKOWSKI	Sylvain	41	66%
15	Carte Personne majeure ou Interfédérale	GUÉRIN	Philippe	40	65%
5	Carte Personne majeure ou Interfédérale	CARON	Arnaud	39	63%
7	Carte Personne majeure ou Interfédérale	CLEMENT	Jean-Claude	39	63%
11	Carte Personne majeure ou Interfédérale	DESHAYES	Didier	39	63%
13	Carte Personne majeure ou Interfédérale	FAVRE	Pierre Jean	39	63%
19	Carte Personne majeure ou Interfédérale	LEONG-CHONG	Gérald	39	63%
21	Carte Personne majeure ou Interfédérale	RAMAND	Daniel	38	61%
22	Carte Personne majeure ou Interfédérale	TCHOUDJINOFF	Christophe	38	61%
17	Carte Personne majeure ou Interfédérale	HAINAUT	Nicolas	37	60%
18	Carte Personne majeure ou Interfédérale	LE POULAIN	Jean Marie	37	60%
23	Carte Personne majeure ou Interfédérale	VOIGNIER	Pierre	37	60%
14	Carte Personne majeure ou Interfédérale	DAVID	Claude	19	31%
16	Carte Personne majeure ou Interfédérale	DINVAUX	Hervé	17	27%
2	Carte Personne majeure ou Interfédérale	BIOLLEY	Thomas	16	26%
8	Carte Personne majeure ou Interfédérale	DOMPS	Maxime	14	23%
10	Carte Personne majeure ou Interfédérale	DOMPS	David	14	23%
12	Carte Personne mineur	DAVID	Romain	14	23%
6	Carte Personne majeure ou Interfédérale	LE GUYADER	Fabrice	13	21%
4	Carte Personne majeure ou Interfédérale	SICOT-BLASSIAUX	Jordan	4	6%

4. Élection du bureau

Le Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale des membres actifs du 9 avril 2022, s'est réuni à 12h25 pour procéder à l'élection du nouveau bureau en conformité avec les dispositions de l'article 20 des statuts des AAPPMA, pour la période allant du 9 avril 2022 au 31 décembre 2026.

Le président de séance est M. Philippe GAVELLE, président de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

4.1.Élection du Président

Il est fait appel à candidature.

M. Daniel RAMAND pose sa candidature.

Résultat du vote :

Nombre de votant : 13 / Absents : 2

Exprimés : 13

M. Daniel RAMAND a obtenu 13 voix.

M. Daniel RAMAND est élu Président.

4.2.Élection du Trésorier

Il est fait appel à candidature.

M. Christophe AUGER pose sa candidature.

Résultat du vote :

Nombre de votant : 13 / Absents : 2

Exprimés : 13

M. Christophe AUGER a obtenu 13 voix.

M. Christophe AUGER est élue Trésorier.

4.3.Élection du premier Vice-Président

Il est fait appel à candidature.

M. Jean-Marie LE POULAIN pose sa candidature.

Résultat du vote :

Nombre de votant : 13 / Absents : 2

M. Jean-Marie LE POULAIN a obtenu 13 voix.

Exprimés : 13

M. Jean-Marie LE POULAIN est élu premier Vice-Président.



4.4. Élection du second Vice-Président

Il est fait appel à candidature.

M. Dylan ABITBOL pose sa candidature.

Résultat du vote :

Nombre de votant : 13 / Absents : 2

M. Dylan ABITBOL a obtenu 13 voix. Exprimés : 13

M. Dylan ABITBOL est élu second Vice-Président.

4.5. Élection du Secrétaire

Il est fait appel à candidature.

M. Pierre Jean FAVRE pose sa candidature.

Résultat du vote :

Nombre de votant : 13 / Absents : 2 Exprimés : 13

M. Pierre Jean FAVRE a obtenu 13 voix.

M. Pierre Jean FAVRE est élu Secrétaire.

5. Élection des délégués

Afin de conserver la représentativité de l'AAPPMA « *Le Pêcheurs de Marne la Vallée* », le nombre de délégués sera basé sur l'état des membres actifs 2021, soit 1 038 membres (Service juridique de la FNPF / Article 25 des statuts des AAPPMA).

L'Assemblée des membres actifs 2022 doit élire deux délégués.

Pour être délégués élus d'une AAPPMA, aucune condition d'ancienneté ou d'activité n'est requise ou exclue. Il suffit d'être membre actif de l'association (Guide du renouvellement des mandats du réseau associatif de la pêche de loisir, édition 2021).

Conformément à l'article 25 des statuts des AAPPMA, les délégués sont élus parmi les membres actifs de l'association.

À 12h35, il est fait appel à candidature.

5.1. Élection du premier délégué

M. Jean-Marie LE POULAIN pose sa candidature.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 62

M. Jean-Marie LE POULAIN a obtenu 34 voix. Exprimés : 34 / S'abstient : 28

M. Jean-Marie LE POULAIN est élu premier délégué.

5.2. Élection du second délégué

M. Roger CLÉMENT pose sa candidature.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 62

M. Roger CLÉMENT a obtenu 34 voix. Exprimés : 34 / S'abstient : 28

M. Roger CLÉMENT est élu second délégué.

6. Adoption des nouveaux statuts

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AAPPMA « *Le Pêcheur de Marne la Vallée* » adopte à la majorité (Votants = 62, exprimés pour = 34, abstenus = 28) les statuts qui leur étaient soumis conformément à l'arrêté du 25 août 2020, modifiant l'arrêté du 16 janvier 2013 (Journal Officiel du 1er octobre 2020), fixant les statuts types des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

Les statuts seront signés et transmis à la Préfecture, une fois que le Président et le Trésorier élus de l'AAPPMA « *Le Pêcheur de Marne la Vallée* » disposeront de leur agrément.

7. Divers (faits marquants)

Un document a été distribué à l'entrée de la salle par un candidat aux participants de l'assemblée générale.

M. Fabrice LE GUYADER a demandé à prendre la parole en tant qu'ancien président de l'AAPPMA « *Le Pêcheur de Marne la Vallée* ». Les adhérents présents dans la salle, à la majorité (Votants = 62, exprimés contre = 39, exprimés pour = 21, abstenus = 2), n'ont pas souhaité qu'il prenne la parole.

De ce fait, M. Philippe GAVELLE, président de séance, ne lui accord pas.

Le Président fédéral



Philippe GAVELLE